

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2018

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1018)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE38

présenté par
M. Sempastous, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

Après le mot : « européennes », rédiger ainsi la fin de l'alinéa 11 :

« comme la défense ou la politique migratoire ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.